



Les engins de guerre



Description du risque

On entend par risque «engins de guerre», le risque d'explosion et/ou d'intoxication lié à la manutention après découverte d'une ancienne munition de guerre (bombes, obus, mines, grenades, détonateurs...) ou lié à un choc par exemple lors de travaux de terrassement.

source : centre de Déminage d'Ifs



Récupération et destruction de roquettes anglaises anti-char

Présentation du risque dans le département

Lors de la Seconde Guerre Mondiale, le Calvados et notamment la région caennaise et ses complexes industriels (Société Métallurgique de Normandie) ont été bombardés dès 1942. Puis à compter du printemps 1944 et dans la perspective du Débarquement des Alliés, le département a fait l'objet de campagnes de bombardements afin de neutraliser les voies de communication, et détruire des infrastructures stratégiques. Ainsi, l'avancée des renforts allemands a été retardée.

Aujourd'hui, le Calvados porte encore les traces de ce conflit et les découvertes de munitions de guerre, souvent encore actives, sont fréquentes.

Les experts s'accordent pour dire que sept siècles seront nécessaires pour dépolluer totalement le département.

source : centre de Déminage d'Ifs



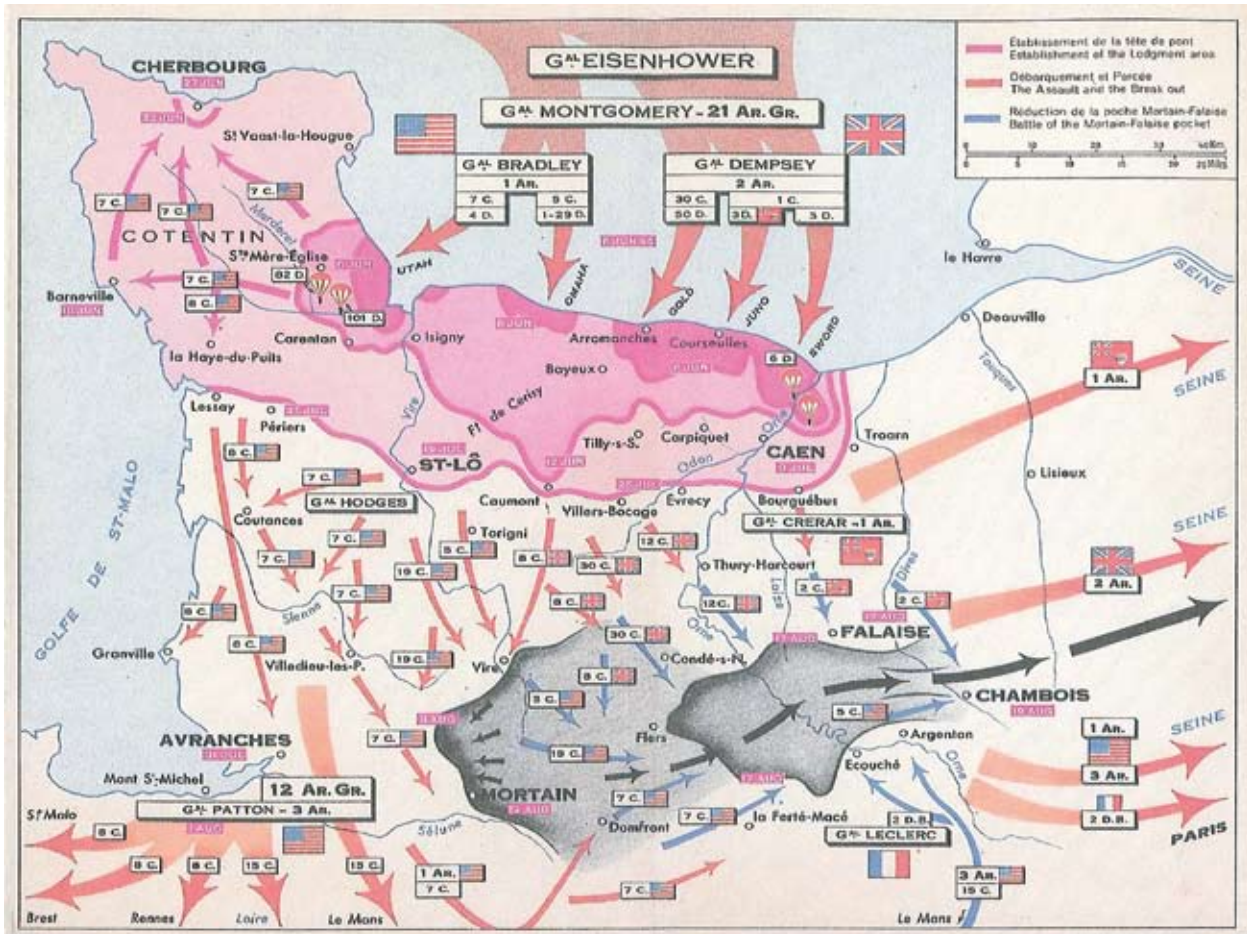
Bombe anglaise de 1000 livres, Fleury-sur-Orne en 2011.

Chiffres pour le Centre de Déminage de Caen

Année	Nombre de demandes d'interventions	Tonnage ramassé
2000	1112	16,456
2001	1117	22,101
2002	1003	15,598
2003	1061	12,873
2004	1096	17,987
2005	896	16,271
2006	1002	19,52
2007	1016	19,656
2008	1063	17,577
2009	982	21,142
2010	873	15,157
2011	1031	20,054

Les travaux agricoles ou les terrassements, les phénomènes d'érosion du sol ou l'assèchement des rivières mettent à jour des munitions anciennes.

Un engin de guerre, même détérioré, peut toujours se révéler dangereux.



Comme le montre cette carte, l'ensemble du département du Calvados a été touché par des combats lors du débarquement de 1944.

Conséquences et actions préventives

Les conséquences

La découverte d'un engin de guerre peut représenter un danger mortel pour la ou les personnes présentes sur place, surtout en cas de manipulation.

En effet, en cas de découverte d'engins explosifs, les risques peuvent être :

1. l'explosion suite à une mauvaise manipulation, un choc ou au contact de la chaleur ;
2. l'intoxication par inhalation, ingestion ou contact ;
3. la dispersion dans l'air de chargements particuliers contenus dans les munitions (fumigène, phosphore, etc.).

Les actions préventives

Seule l'information de la population peut constituer une mesure préventive tant le risque est diffus et imprévisible.

Ainsi, toute manipulation par des personnes non habilitées est à proscrire.

Toute personne découvrant des explosifs (balles, obus, fusées, grenades, ...) ou souhaitant s'en séparer doit éviter de les toucher ou de les déplacer et immédiatement :

1. prévenir la gendarmerie ou les services de police ;
2. prévenir le maire de la commune.

Ces services préviendront la Préfecture afin de faire intervenir le service de déminage.

Le Centre de Déminage de Caen et le Groupement des Plongeurs Démineurs de Cherbourg



La Sécurité Civile, par le centre interdépartemental de déminage de Caen, intervient pour tout enlèvement terrestre des engins de guerre dans les départements suivants : le Calvados, la Manche, l'Orne et la Seine-Maritime. Son champ d'intervention inclut les ports et les plans d'eau.

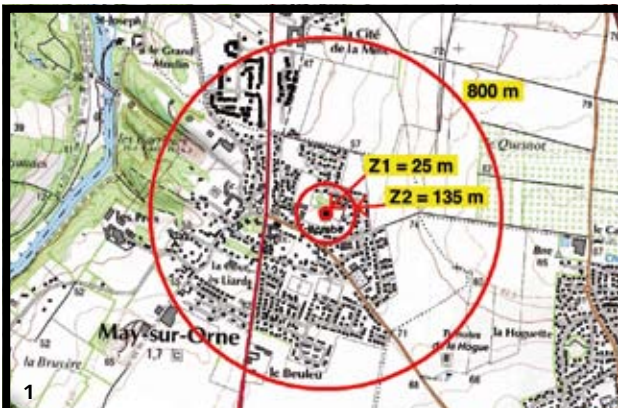
Les démineurs ont collecté en 2011, 15,2 tonnes de munitions et engins de guerre re-

présentant 487 interventions au niveau du département du Calvados dont trois opérations de déminage de bombes d'aviation.

Les opérations concernant le déminage en mer et sur l'estran (portion du littoral se situant entre les plus hautes et les plus basses mers) sont assurées par le Groupement des Plongeurs Démineurs (GPD) de la Marine Nationale basée à Cherbourg.

Une importante opération de déminage a eu lieu en octobre 2011 à Englesqueville-la-Percée où 1202 engins de guerre ont été neutralisés par le GPD.

- 1 - Périmètre de sécurité le 22 septembre 2010 à May-sur-Orne
- 2 - Bombe britannique de 500 livres le 22 septembre 2010 à May-sur-Orne
- 3 et 4 - Opération de déminage de 1202 engins de guerre à Englesqueville-la-Percée



source : Frédéric Duplouch, Marine Nationale

source : Centre de Déminage d'IS

source : Frédéric Duplouch, Marine Nationale

Conduites à tenir

1. Ne pas y toucher pas, ne pas le déplacer;
2. ne pas mettre le feu ;
3. repérer l'emplacement et le baliser ;
4. s'éloigner sans courir ;
5. collecter les renseignements (lieu, adresse, dimension de l'objet, forme, habitations à proximité...);
6. aviser les autorités compétentes : la mairie, la gendarmerie ou la police, ou la préfecture ;
7. empêcher quiconque de s'approcher.